

---

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

---

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 FEVRIER 2021**

---

**Délibération n°2021-02-04**

---

**Affectation des résultats  
2020.**

---

**LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2021.  
Date d'affichage : 10 février 2021.  
Date d'envoi de la convocation : 10 février 2021.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Aurélie SESENA, Loïc BULÉON, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Stéphanie DOLIMONT avec procuration à Thibaut SIMONIN  
Jean-Louis FREDON avec procuration à Séverine CHEMINADE  
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Patrick ROUX  
Martial BOUISSOU avec procuration à Michel VILLESANGE  
Juliette LOUIS avec procuration à Eric ROUSSEAU

**Absent :**

Delphine LASCAUD

**Romain BLANCHET** a été nommé secrétaire de séance.

## Conseil municipal du 16 février 2021

**DELIBERATION N°2021-02-04**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2020.**

### REFERENCES :

- Articles L 2311-5 et R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14.

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'ordre de : **1 843 083,23 €**  
*chiffre officiel avec l'intégration des écritures d'ordre.*

**(1 974 189,77 € excédent cumulé réel)**

- et un excédent d'investissement de : **507 667,09 €**  
*chiffre officiel avec l'intégration des écritures d'ordre.*

**(376 560,55 € excédent cumulé réel)**

Or la section d'investissement présente un besoin de financement global de :

**807 332,91 €**

**938 439,45 € besoin de financement réel**

(composée d'un excédent réel d'investissement de l'exercice 2020 de 545 712,60 € et d'un déficit d'investissement reporté de 169 152,05 € et des restes à réaliser dépenses soit 1 315 000 € et des restes à réaliser recettes de 0 €)

- le résultat de clôture de l'exercice 2020 est donc de :

**1 035 750,32 €**

-----

Conformément aux dispositions de la comptabilité communale, Monsieur le Maire vous propose :

1. D'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2020 (1 843 083,23 €) à l'autofinancement complémentaire nécessaire de la section d'investissement pour la somme de

**807 332,91 €**

**938 439,45 € besoin de financement réel**

au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

.../...

2. De reporter la différence au budget de fonctionnement 2021 soit la somme de :

**1 035 750,32 €**

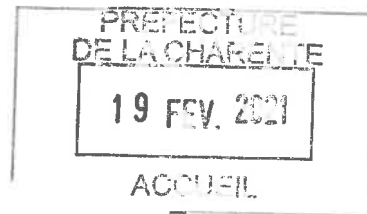
au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2020 tels que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 18 février 2021.

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19/02/2021

Affiché le :

19/02/2021

A Saint-Yrieix, le 19/02/2021  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.

